



Sécurité

Une convention pour aider les pompiers volontaires



Leurs enfants pris en charge pendant les interventions, les pompiers seront pleinement consacrés à leurs missions.

A l'initiative et grâce à la ténacité du lieutenant Peggy Leseault, chef du centre d'intervention et de secours de Joué-sur-Erdre, la première convention départementale, favorisant la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires sur le temps périscolaire et extrascolaire, a été signée le vendredi 18 mai. Elle concerne huit sapeurs-pompiers du centre local et leurs 14 enfants. « Dès que

leur papa ou maman, qui sont pompiers volontaires, sont déclenchés pour une mission opérationnelle, leur enfant est pris en charge soit à la cantine, soit à l'accueil périscolaire, soit à l'accueil de loisirs », a expliqué Jean-Yves Ploteau, représentant le Département. En ce qui concerne les frais afférents, ils sont pris en charge par la mairie ou le Sivom en fonction de la structure d'accueil

qui utilisée sur le créneau horaire.

Etaient présents les signataires suivants : les directeurs des écoles Emilie Teroute, pour Jolivot, et Eric Maillard, pour Saint-Louis-de-Gonzague, le maire Jean-Pierre Belleil pour la partie cantine, Chantal Vindard, présidente du Sivom pour le périscolaire, Jean-Yves Ploteau.

Cette première convention du genre a été signée

en présence du contrôleur général Laurent Ferlay, du lieutenant-colonel Pierre-Yves Guénégo, du groupement de Riaillé, du capitaine Eztitxu Pouliquen, chef du bureau du Volontariat, ainsi que les pompiers volontaires et leurs familles. Tous se sont réjouis de cette « collaboration de bon sens qui peut faire des émules », comme l'a souhaité Peggy Leseault.